

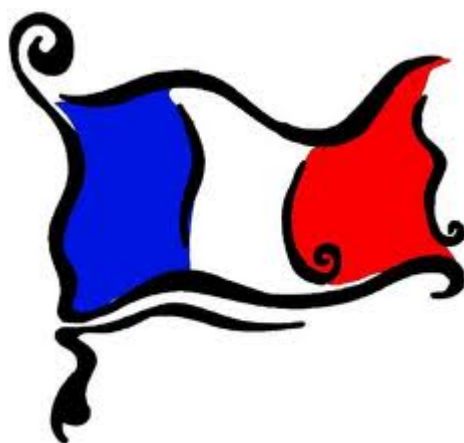


Extrait du ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

<http://pouruneconstituante.fr/spip.php?article966>

La souveraineté nationale appartient au peuple - Article 3 de la Constitution

- Notre Agenda républicain - Qu'est-ce-que la souveraineté populaire ? -



Date de mise en ligne : mercredi 18 novembre 2015

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

L'article ci-dessous a été publié le 15 janvier suite aux attentats meurtriers du 7 janvier. Il n'a malheureusement rien perdu de son actualité. Tout au plus peut-on, au vu de la barbarie qui vient de frapper à nouveau, regretter qu'on ait imposé à ces millions de personnes, une improbable cohorte de chefs d'Etat, dont pas mal d'entre eux étaient bien loin des formes démocratiques et républicaines que cette manifestation prétendait défendre. Il appartient au peuple de défendre sa souveraineté.

La souveraineté nationale appartient au peuple

Article 3 de la Constitution

Oui, l'horreur est apparue en France.

Oui, une liberté essentielle, celle de la presse, a été sauvagement attaquée.

Oui, des manifestations populaires exceptionnelles ont eu lieu les 10 et 11 janvier.

Quelles conclusions, quelles conséquences ?

Quelle que soit l'apparente unité qui entoure l'autorité de l'Etat dans ces circonstances, il est néanmoins permis de penser que le sens et à la portée de ces événements sans précédent dépasse la simple relation des citoyens avec le pouvoir en place.

Sans précédent ? En France sans doute. Mais rappelons-nous en 2011 en Norvège. Deux attentats ont coûté la vie à 92 personnes, des jeunes militants travaillant paisiblement et sans défense ont subi une chasse à l'homme, tentant de se cacher sous le feu d'armes automatiques. La population norvégienne s'est alors mobilisée sur un mot d'ordre : davantage de démocratie, considérant que c'était grâce à la place et au rôle légitimement détenus par les citoyens, membres d'un corps social et acteurs de la vie publique, qu'on pouvait le mieux répondre aux dangers.

Quel est le sens des manifestations françaises ? Au-delà de l'émotion et du légitime deuil collectif, on n'en sait rien de façon certaine. Ce n'est qu'avec le temps et dans l'action que l'on pourra donner une réponse. Certes, nombre de commentateurs ont déjà apporté, voire imposé, la leur. Mais quelle est celle des manifestants ? La réponse était-elle la même dans la spontanéité des 7, 8 et 9 janvier, dans les marches du 10 en province et dans celle du 11 à Paris ? Quel sens a eu finalement cette dernière alors qu'on cherchait à la faire entrer en force dans les jeux politiques et derrière des chefs d'Etats étrangers dont certains sont plus connus par leurs pratiques antidémocratiques que par leur goût de la liberté ?

On ne compte pourtant plus les analyses plus ou moins subtiles expliquant la vie aux manifestants. Avant toute analyse supplémentaire, faisons une remarque générale. Si nombre de commentateurs expliquent les motivations qui ont porté les manifestations, plus aucun ne reprend les antiennes habituelles selon lesquelles le peuple est stupide, ne comprend rien, a besoin de béquilles et n'est porteur que de pulsions rétrogrades. Tout au plus se

hasardent-ils à dire que ce peuple, qui donc soudainement retrouve existence dans leur bouche ou sous leur plume, affirme uniquement son besoin de sécurité, ce qui, fort opportunément, correspond au discours des responsables nationaux.

S'il est bon alors de dire et de répéter que les manifestations des citoyens étaient républicaines, encore faut-il expliciter ce que ce mot signifie. Car, si le monde politique, dans son ensemble, se proclame républicain, la chose apparaît plus, chez beaucoup de ses membres, comme un rituel que comme une vraie référence politique. La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC) permet d'éclairer les principes républicains. Elle dispose, en son article 2, que les droits naturels et imprescriptibles de l'Homme... sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

Le droit à la sûreté peut-il exister sans une éducation nationale permettant à tout citoyen d'être acteur de la communauté nationale ? Une éducation nationale capable de montrer la force de la laïcité dans la consolidation de l'unité nationale face à l'arbitraire du communautarisme.

Peut-on parler de politique pénale sans souveraineté populaire ?

Le droit de propriété peut-il avoir sens sans droit au travail, le droit à la liberté sans une justice impartiale ?

Enfin, la résistance à l'oppression n'est-elle pas le droit de s'insurger contre le coup d'Etat qu'a représenté le traité de Lisbonne, bafouant le vote des français le 29 mai 2005 contre le Traité Constitutionnel Européen ?

Au-delà donc des déclarations tonitruantes sur le sens profond des appels lancés par les manifestations, ne peut-on penser qu'un appel républicain était aussi sous-jacent, celui qui consiste à dire « Nous voulons être le peuple, et nous en demandons les droits, au premier rang desquels la souveraineté ». Appel évidemment contradictoire avec les tentatives pathétiques de récupération, mais appel qui demanderait à être enfin entendu. Faute de quoi la solution à la crise politique sera de plus en plus recherchée par l'affirmation de méthodes toujours davantage autoritaires.

Bonapartisme ou Constituante, telle est l'alternative.

André Bellon